



Réunion du 9 février 2024

Bureau Directeur CD82

ETAIENT PRESENTS :

MARZINOTTO Laure, GUIONNET Karine, BALY Jean-Claude, CLEMENT Franck, DUGUET David, FACCIN Henri, JASO Rafaël, LEVACHER Roger, MONCUQUET Claude, RUP Jérôme

Etaient présents 2 nouveaux membre cooptés MATHIEU Philippe – RICHARD Christian

Absents excusés :

BENECH Christiane

Composition du comité :

Philippe DARMAGNAC est sous le coup d'une suspension de dirigeant suite au CRC organisé par l'USM à Montauban en novembre dernier.

Franck FERRANDO souhaitait prendre du recul au sein du comité mais restera en tant que membre coopté à la commission de discipline départementale, nous avons approché des personnes, qui souhaitent rejoindre le comité pour les mois restants.

Point dossier discipline :

Sur les conseils de l'avocat de la FFPJP et après avoir consulté un avocat à Montauban, nous lui avons fait un courrier incitant cet individu à cesser ces menaces. Pour l'instant les choses se sont calmées.

Demande particulière d'un club du 82 :

Nous avons reçu une demande spécifique d'un président de club Tarn-et-Garonnais qui a des problèmes de trésorerie et ne peut payer une grosse facture de matériel. Il nous sollicite pour « une aide financière ».

La facture des licences (qui leur a déjà été envoyée) risque donc de ne pas nous être payée.

Nous allons lui demander de nous fournir un état financier (relevés de banque et bilans financiers 2023) pour étudier leur situation financière.

Nous allons contacter la FFPJP pour connaître les possibilités ou sanctions possibles.

Ce club ayant pris la charge d'organisation de qualifications, il va falloir être vigilants sur ce point-là également.

Demande de remise de peine :

Demande émanant de Girac Sonny, sous le coup d'une suspension de 1 an depuis le 14 juin 2023.

Demande ne pouvant être étudiée que quand l'intéressé a fait la moitié de sa peine (soit au 15 décembre 2023) et a réglé sa sanction financière. L'amende ayant été réglée, nous pouvons donc étudier aujourd'hui sa demande de remise de peine.

Décision mise au vote : remise de peine acceptée à la majorité.

Nous allons le convoquer le vendredi 15 mars par courrier (copie à son club) pour lui annoncer de visu notre décision.

Point CDF, CDCV, CDCJP, tir de précision 2025 :

Les tirages ont été effectués par la commission, les clubs ont déjà reçu les documents.

Proposition concernant la Coupe de l'amitié :

Coupe de l'Amitié,

Deux propositions de modifications ont été faites par la commission pour cette compétition :

- Le vainqueur de la Coupe de l'Amitié sera qualifié d'office pour le 3^{ème} Tour de la Coupe de France de l'année suivante sous réserve d'inscription et du paiement du montant de l'engagement. En principe le troisième tour correspond au cadrage.

- Les clubs qui seront qualifiés au premier tour de zone de la Coupe de France de l'année 2024 seront intégrés également au 3^{ème} tour de zone de la Coupe de France de l'année 2025 sous réserve d'inscription et du paiement de montant de l'engagement.

Propositions adoptées à la majorité.

Tir de précision,

La commission sportive souhaite une modification du système de qualification avec une phase finale sur un seul week-end de l'année impaire.

- Nous déterminerons le nombre de joueurs masculin qui seront qualifiés pour le tour final (Entre 100 et 130) et pour les féminines le nombre sera déterminé en fonction du nombre de joueuses qui seront engagées.

- En pratique cela se traduit par un engagement des joueurs par les clubs au mois de juin 2024 (année paire) au même tarif que les qualifications.

- Centralisation du nombre des engagés par le CD82 pour un retour du nombre de qualifiés aux clubs courant juillet.

- Pour les clubs qui n'engageront qu'un seul joueur, le joueur en question sera qualifié pour la phase finale.

- Pour les clubs qui engageront plusieurs joueurs il y aura donc prorata en fonction des paramètres que l'on définira.

- Les clubs auront 4 mois du 01 septembre au 31 décembre 2024 pour faire leur sélection et faire parvenir au CD82 la liste des joueurs qui seront qualifiés pour la phase finale.

- Les clubs seront libres d'organiser leur sélection de la manière qu'ils le souhaitent.

- Le CD82 pourra prêter le matériel nécessaire sur demande avec chèque de caution sur un temps court.

- L'arbitre ne sera pas obligatoire mais conseillé et sera à la charge des clubs.

Pour l'instant statut quo, à traiter plus tard dans la saison.

Qualifications 2024 :

Voir tableau des tâches en annexe.

Henri Faccin a prévu de faire des contrôles d'alcoolémie sur quasiment tous les week end de qualifications.

Délégations France et Région 2024 :

Voir tableau récap en annexe

Point CDCF :

Suite aux propositions de la commission féminine,

Seront donc autorisés pour 2024 :

- 3 clubs maximum en cas de fusion, voir pour le document à compléter (adaptation du formulaire pour les ententes en CDCJ)
- Démarrage au niveau le plus bas pour les clubs fusionnés
- Signe distinctif obligatoire en cas d'entente
- Dates du CDCF : 8 et 22 septembre, 6, 13 et 20 octobre, mêmes dates que le CDC Open
- Jet du but le dimanche à 14 heures
- Date limite d'inscription 31 mai
- Appel à candidature pour recevoir en D1 et D2, si pas de candidats : même principe que pour le CDC Open

Point sur les commissions :

Voir tableau récap en annexe

Présentation des nouvelles boîtes de licences, 1 par secteur. Merci à Jean-Claude BALY pour le travail minutieux fourni.

Des travaux sont prévus dans la salle de réunion pour les placards (aménagement pour y stocker les tenues France)

Le Président,
Franck CLEMENT



La Secrétaire,
Laure Marzinotto

